

Concours général des Lycées

Rapport de jury

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES

Section : Sciences et techniques sanitaires et sociales

Session 2021

Rapport de jury présenté par :

Sabine Carotti

Présidente de jury

Table des matières

1. Présentation générale du concours.....	3
2. L'épreuve écrite d'admissibilité	4
3. L'épreuve d'admission	9
4. Quelques repères pour le concours	13
5. Conclusion	14
Annexe : Extraits sélectionnés dans les copies de l'épreuve écrite d'admissibilité.....	15

Rapport de jury

1. Présentation générale du concours

Le concours général des lycées et des métiers distingue les meilleurs élèves des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel. C'est un concours exigeant qui est un véritable prix d'excellence alliant capacités de réflexion et compétences techniques.

Les candidats composent sur des sujets conformes aux programmes officiels, mais dans le cadre d'épreuves plus exigeantes et plus longues que celles du baccalauréat. Les sujets sont construits pour permettre aux candidats de témoigner de leur excellence dans la maîtrise des compétences que la formation vise à développer.

Le concours se déroule de la façon suivante, pour les disciplines technologiques, deux épreuves disjointes dans le temps ont lieu :

- La première épreuve d'admissibilité se déroule dans les différents centres d'examen de chaque académie ;
- La deuxième épreuve pratique d'admission est organisée dans un seul établissement scolaire, depuis la session 2019, au lycée René-Josué Valin à La Rochelle.

Le classement final établi par le jury tient compte de l'ensemble de ces deux épreuves. Le jury est composé d'inspecteurs et d'enseignants.

Il est de tradition dans ce concours que l'ensemble des épreuves ait une cohérence. Cette année le jury a fait le choix de proposer aux candidats une réflexion sur la thématique du sans-abrisme féminin.

2. L'épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve du concours général porte sur l'intégralité du programme du cycle terminal en Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales.

Le sujet proposé portait sur le sans-abrisme féminin et les réponses apportées par les politiques publiques et les acteurs sanitaires et sociaux. Il mobilisait les acquis des différents modules du pôle thématique. Les candidats ont su faire appel aux différents concepts de ces derniers pour répondre à ce sujet dont l'approche était transversale.

Le sujet demandait d'analyser le phénomène du sans-abrisme féminin. Puis, il était nécessaire d'expliquer comment les politiques publiques contribuent à l'accès à la santé de ces femmes. Enfin, le candidat devait montrer la place des initiatives locales dans la prise en charge du sans-abrisme féminin.

L'épreuve du concours général nécessite que chaque consigne soit analysée afin d'en comprendre parfaitement le sens, de repérer le fil directeur du sujet dans le but d'y apporter une réponse composée. En effet, avant la lecture des annexes, l'élève doit prendre un temps de réflexion sur le sens des questions posées, mobiliser ses connaissances fondamentales afin de développer un raisonnement judicieux et structuré.

Une expression écrite de qualité est évidemment attendue à ce niveau. Les copies dont la lecture était fluide ont été appréciées.

La production doit donc être effectuée sous forme composée avec une introduction problématisée, un développement structuré et une conclusion amenant une ouverture du sujet.

Le jury tient à féliciter la qualité de l'argumentaire des candidats qui ont su proposer une production composée en suivant le fil directeur du sujet, une démonstration construite et une analyse fine. Le jury partage avec les futurs candidats des extraits de copies en annexe de ce rapport.

Certaines questions peuvent demander une réponse prenant appui uniquement sur les connaissances et la réflexion du candidat.

Question 1 : Analyser le phénomène du sans-abrisme féminin en France

Le candidat était amené à mettre en évidence les données permettant de mesurer le phénomène, à identifier les caractéristiques et les besoins spécifiques des femmes sans abri, les facteurs à l'origine du sans-abrisme féminin ainsi que ses conséquences sanitaires et sociales.

Cette question pouvait permettre d'apprécier entre autres les capacités à :

- montrer que le sans-abrisme est le résultat d'un processus ;
- analyser le phénomène en mobilisant la notion de santé ;
- mobiliser les indicateurs adaptés pour évaluer le sans-abrisme ;
- porter un regard critique sur la mesure du phénomène de sans-abrisme.

Le jury attendait :

- une présentation du sans-abrisme ;
- une analyse des données sur le sans-abrisme féminin en prenant appui sur les indicateurs : la mise en évidence des constats principaux et la relativité des indicateurs ;
- une mise en évidence des besoins spécifiques des femmes sans-abris dont la notion de besoins fondamentaux ;
- une exploitation pertinente de la documentation qui permettait de relever et de classer les caractéristiques de cette population, les facteurs et les conséquences du sans-abrisme.

Le jury a apprécié :

- une réponse construite mettant en évidence les caractéristiques du phénomène et leur analyse ;
- une synthèse des différentes données présentes dans le corpus documentaire sans en faire de paraphrase.

Question 2 – Présenter comment les politiques publiques contribuent à l'accès à la santé des femmes sans-abri.

Le candidat était amené, en s'appuyant sur ses connaissances, à réfléchir sur la manière dont les politiques sanitaires et/ou sociales contribuent à l'accès à la santé des femmes sans-abri. Cette question demandait une illustration à partir d'exemples apportés par le candidat.

Cette question pouvait permettre d'apprécier entre autres les capacités à :

- analyser les conditions d'émergence d'un problème social et sa reconnaissance ;
- analyser la diversité des interventions sociales et leur complémentarité en réponse à un problème social ;
- montrer que les politiques visent à agir sur les déterminants de santé et participent au bien-être des populations.

Le jury attendait :

- une présentation des notions induites par la question : politiques de santé publique / politiques sociales, processus d'élaboration, modes d'intervention, accès aux soins, inégalités ...
- une mise en évidence des freins à l'accès à la santé ;
- une illustration des politiques qui contribuent à l'accès à la santé des femmes sans-abris.

Le jury a apprécié :

- une exploitation des différentes notions, la mobilisation raisonnée et la mise en valeur des politiques publiques contribuant à l'accès à la santé ;
- l'organisation de la réponse selon le rôle des acteurs, les échelons territoriaux, les phases d'élaboration des politiques ;
- la mise en évidence de l'approche transversale des politiques publiques pour favoriser l'accès aux soins des femmes en prenant en compte leurs spécificités.

Question 3 – Montrer la place des initiatives locales dans la prise en charge du sans-abrisme féminin.

Le candidat était amené à montrer la place primordiale des initiatives locales dans la prise en charge du sans-abrisme féminin dans ses dimensions sanitaires et sociales.

Cette question pouvait permettre d'apprécier entre autres les capacités à :

- analyser la diversité des interventions sociales et leur complémentarité en réponse à un problème social ;
- analyser des dispositifs s'inscrivant dans une politique sociale ;
- mettre en relation une intervention sociale avec la question sociale qui en est à l'origine.

Le jury attendait :

- une présentation et leur mobilisation réfléchie des notions induites par la question : action sociale, partenariat, territoire, association, cohésion sociale ...
- la mise en évidence des dimensions sanitaires et sociales des différentes initiatives locales ;
- une mise en perspective des actions en lien avec les besoins spécifiques des femmes ;
- une analyse pertinente et approfondie de la complémentarité des interventions et des acteurs en réponse aux enjeux sociétaux ;
- une mise en valeur du poids des initiatives locales dans l'émergence, la reconnaissance et la réponse au problème du sans-abrisme féminin sur les territoires.

Le jury a apprécié :

- une bonne exploitation des documents au service de l'argumentation ;
- la mise en évidence de la complémentarité des acteurs et de l'intérêt de celle-ci ;
- l'argumentation permettant de démontrer l'importance des initiatives locales dans l'émergence des problèmes, l'adaptation des réponses sur les territoires et la reconnaissance au niveau national de ces problèmes et des réponses apportées ;

- l'effort et le sérieux fournis par les candidats pour le traitement de cette dernière question.

Le jury préconise :

- un entraînement des élèves à l'épreuve : celle-ci diffère de l'épreuve de Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales du baccalauréat et nécessite une mise en condition des candidats (gestion du temps, du corpus documentaire...).
- Une grande rigueur sur le formalisme de l'exercice :
 - o l'introduction doit être structurée et problématisée ;
 - o la conclusion doit comporter une ouverture pertinente ;
 - o les idées doivent être organisées en paragraphes, sous paragraphes et aérées ;
 - o une utilisation des annexes comme ressources et non comme support intangible ou à paraphraser.
 - o des connaissances utilisées au service de la réflexion.
 - o l'utilisation totale du temps imparti afin de produire une copie à hauteur du niveau attendu au concours.
 - o orthographe, grammaire, conjugaison, syntaxe doivent être irréprochables.

D'une manière générale, le jury a apprécié la volonté des candidats de traiter l'ensemble du sujet.

3. L'épreuve d'admission

L'épreuve d'admission porte sur une thématique similaire à celle du sujet d'admissibilité, mais en diffère par les activités proposées aux candidats, la nature des productions attendues et les compétences évaluées.

Cette épreuve permet une diversité de format demandant de réelles capacités d'adaptation pour répondre aux différents questionnements dans un temps limité.

Le sujet d'admission proposé pour cette session 2021 portait sur l'étude du phénomène du sans-abrisme et les réponses apportées par les acteurs locaux. Il prenait, pour partie, appui sur un projet présenté par un professionnel du secteur sanitaire et social.

L'épreuve comportait trois parties, qui, bien que distinctes, demandaient une mise en relation de la réflexion et des recherches menées tout au long de la journée.

Partie 1

Question 1.

À partir d'une vidéo de présentation de l'enquête de rue menée à Toulouse auprès des personnes sans-abri, en 2019, ainsi que diverses données, les candidats devaient, sur poste informatique :

1 - Présenter l'intérêt de cette enquête de rue.

2 - Identifier les questions éthiques et réglementaires posées par cette enquête.

Cette question pouvait permettre d'apprécier notamment les capacités à :

- argumenter l'intérêt d'une étude à la connaissance d'un fait social ;
- argumenter le choix de la méthode et des outils de recueil de données utilisés dans une étude ;
- repérer les différentes questions éthiques et réglementaires posées par une étude.

Le jury a apprécié les productions des candidats qui ont su mettre en valeur leur analyse des supports, la contextualisation de leurs connaissances et de leur réflexion, notamment :

- la mobilisation des connaissances en lien avec le pôle Méthodologie appliquée au secteur sanitaire et social : notion d'enquête, méthode et outils de recueil de données, objet de l'enquête, etc..
- la présentation générale de l'enquête ainsi que des intérêts variés et classifiés ;
- la mise en évidence de la spécificité des données recueillies appelant au respect de la vie privée, la protection des données et la nécessité d'anonymat ;
- une réflexion autour de la posture de l'enquêteur (besoin de formation, gestion du refus de participation, neutralité ...) ;
- la classification des arguments permettant de mettre en valeur les deux aspects de la question ;
- la maîtrise des notions de cadre éthique et réglementaire et la réflexion aboutie de certaines prestations ;

Certains candidats ont su se saisir de la liberté offerte quant à la forme pour mettre en évidence leur argumentation.

Partie 2

Les parties 2 et 3 font suite à la présentation, sous forme de capsule vidéo, d'un projet de "Camion douche dédié aux femmes", par Héloïse Brière, directrice de l'Association toulousaine porteuse du projet. Cette projection a eu lieu avant la diffusion des consignes des parties 2 et 3.

Question : Présenter les partenaires qui pourraient collaborer à la mise en place d'un projet similaire sur le territoire de la Rochelle.

Cette question prenait appui sur la présentation du projet Toulousain et demandait un travail de recherche documentaire afin d'identifier des partenaires potentiels sur un nouveau territoire. La réponse était comme pour la partie 1 à déposer sur clé USB.

Cette question pouvait permettre d'apprécier particulièrement les capacités à :

- réaliser une recherche documentaire et en exploiter le résultat ;
- expliquer le rôle des différents acteurs dans un projet.

Le jury a apprécié dans cette partie, la capacité des candidats à mobiliser ses acquis pour cibler les partenaires, en proposer une classification pertinente, et surtout, la capacité à contextualiser une réponse par rapport à un territoire et un projet précis. La justification des choix des partenaires, (complémentarité particulièrement), la cohérence entre les partenaires identifiés et leur rôle au regard du projet ont été déterminants.

Partie 3

Cette partie de l'épreuve différente des précédentes est constituée :

- d'une présentation orale de cinq minutes sans support par le candidat
- d'un entretien de 10 min avec les membres du jury

Les candidats disposent d'un temps de préparation d'une heure, avec mise en loge.

Question : proposer une démarche permettant de mettre en place ce projet sur le territoire de La Rochelle.

Cette question prenait appui sur la présentation du projet toulousain et demandait un travail de mise en perspective des savoirs théoriques et de transposition de ce projet sur un autre territoire.

Cette partie visait à permettre d'apprécier les capacités à :

- analyser une démarche de projet ;
- identifier le contexte dans lequel s'inscrit un projet ;

- mobiliser la démarche d'étude pour l'analyse d'une situation dans le cadre d'un projet, notamment par le croisement entre les différentes parties de l'épreuve ;
- concevoir tout ou partie d'une démarche de projet.

Le jury attendait la proposition d'une démarche de projet argumentée permettant la mise en place d'un camion douche sur un territoire précis.

Il s'agissait en effet pour les candidats de transposer les éléments de la démarche suivie à Toulouse vers une démarche, sur le territoire de La Rochelle.

La mobilisation des connaissances particulièrement du pôle Méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social au service de la réponse, le réinvestissement des informations relatives aux questions précédentes : intérêt des enquêtes, partenaires à mobiliser et les stratégies de repérage et d'adhésion du public ciblé a permis de distinguer les candidats.

Il est essentiel de rappeler que la restitution des connaissances du programme, si précise soit-elle, mais sans mise en relation avec le territoire, la spécificité du public ou du projet ne peut satisfaire. Une réponse ainsi non contextualisée ne répond pas à l'essence de la formation portée par l'enseignement de spécialité « Sciences et techniques sanitaires et sociales ». La connaissance sert à l'étude contextualisée, ouvrant à l'argumentation ancrée dans la réalité.

Les candidats au cours de ce dernier temps de la journée ont fait preuve d'une gestion efficace de leur temps de préparation avant la présentation orale.

L'excellence s'est également appréciée par la gestion du temps lors de l'exposé, l'aisance à l'oral, la posture adaptée des candidats : prise de parole debout, regard soutenu, gestion du stress.

La maîtrise des techniques d'exposé et d'entretien a permis aux candidats d'engager leur prestation au service de la réponse à la question et dans l'échange avec le jury. Les qualités d'écoute ont été appréciées.

L'utilisation d'un vocabulaire technique a mis en valeur les candidats.

Le jury a apprécié l'engagement des candidats tout au long de cette journée intense, leur capacité à mobiliser les connaissances scientifiques et technologiques de la discipline sur l'ensemble des pôles du programme au service d'une problématique spécifique, ainsi que leur capacité à faire usage de l'outil informatique à des fins de recherche documentaire ciblée et de production numérique au service de leur réflexion et de sa mise en valeur.

Le jury tient à féliciter l'ensemble des élèves admissibles pour leur investissement et la qualité de leurs prestations.

Les membres du jury tiennent à rappeler que la réussite à l'épreuve d'admission du concours général nécessite des acquis disciplinaires de haut niveau, une ouverture culturelle, un esprit critique bien installés et, concernant les activités qui composent les épreuves de l'admission, une habitude à explorer des questions de santé-social en sciences sociales, avec entraînement régulier particulièrement sur les axes suivants : recherche documentaire en temps contraint, maîtrise de l'outil informatique et logiciels de bureautique, traitement de données, questionnements d'une démarche, d'un résultat, soutenance orale structurée.

La capacité à se projeter avec toute la concentration nécessaire sur des activités variées, à s'adapter à un questionnement large qui peut différer des approches habituelles réalisées au cours du cycle terminal, à mobiliser les connaissances fondamentales afin de développer un raisonnement pertinent et structuré dans un cadre de maîtrise de la langue écrite et orale est fondamentale.

4. Quelques repères pour le concours

4.1. Épreuve d'admissibilité

Nombre de candidats inscrits au concours : 108

Nombre de candidats présents lors de l'épreuve écrite : 101

Nombre de candidats non éliminés et ayant composé : 101

Nombre de candidats admissibles aux épreuves orales : 10

4.2. Épreuve d'admission

Nombre de candidats présents : 10

Résultats

Nombre élèves classés : 3

Nombre d'élèves obtenant un accessit : 3

Nombre d'élèves obtenant une mention régionale : 2

5. Conclusion

Le jury tient à remercier l'ensemble des élèves pour leur investissement dans cette épreuve d'excellence et leur intérêt dans la discipline pour les sciences et techniques sanitaires et sociales.

Il tient à féliciter les candidats pour la qualité de leur production, leur persévérance et leur engagement dans un contexte si particulier.

Le jury tient à remercier Monsieur le Proviseur, du lycée René-Josué Valin à La Rochelle, ainsi que les personnes qui ont été chargées de la maintenance informatique, de l'accueil des candidats pour l'aide efficace apportée lors des épreuves d'admissibilité et d'admission qui ont eu lieu dans d'excellentes conditions.

Annexe : Extraits sélectionnés dans les copies de l'épreuve écrite d'admissibilité

EXTRAIT QUESTION 1

« Ces femmes sont généralement caractérisées par le fait d'être en situation de pauvreté, désignée comme l'absence de ressources (matérielles, financières, culturelles) qui empêche les individus de satisfaire leurs besoins jugés fondamentaux par la société (travail, logement, santé, alimentation...). 39 % d'entre elles sont, effectivement, inactives. Cette inactivité peut être justifiée par le fait que ce sont souvent les femmes qui élèvent seules leurs enfants et qu'il y a de réels déterminants systémiques entraînant la pauvreté monétaire chez la femme, comme la différence de revenus entre l'homme et la femme. Cette inégalité sociale, une différence entre groupes sociaux dans l'accès aux ressources socialement valorisées peut influencer le sans-abrisme féminin, tout comme des facteurs de risque individuels tels que les ruptures ou les violences familiales et conjugales, présentes majoritairement chez la femme. Cette dernière exprime, comme tout individu, des besoins. C'est une nécessité, consciente ou non, qu'elle perçoit individuellement et collectivement. »

EXTRAIT QUESTION 2

« Pour contribuer à l'accès à la santé des femmes sans-abri, les pouvoirs publics mettent en place des politiques sociales. Elles désignent l'ensemble des mesures et dispositifs qui permettent de favoriser le bien-être social des individus et d'assurer les droits sociaux de la population. Elles prennent en compte les besoins sociaux. Le mode d'intervention principal s'inscrivant dans les politiques sociales et permettant de donner une réponse aux problèmes sociaux des femmes sans-abri est l'accompagnement social. Il représente la réponse apportée aux problèmes sociaux d'un individu sous la forme d'une relation contractuelle entre l'individu et les professionnels sanitaires et sociaux. Dans le cas du sans-abrisme féminin, différents dispositifs d'accompagnement social ont été déployés par les pouvoirs publics décentralisés de l'État comme la « halte de la femme » organisée par la Mairie de Paris. »

EXTRAIT QUESTION 2

« Dans un objectif de veille sociale, des dispositifs d'urgence (115 et accueil de jour) et dans la durée (CHRS et SIAO) sont mis en place pour permettre aux sans-abris d'être accueillis, évalués au niveau de la santé et orientés vers des structures d'insertion sociale. Cette veille sociale, dans une approche transversale des politiques sociales, a pour but d'assurer les droits fondamentaux des individus et de satisfaire leurs besoins, dans l'urgence et la durée. Par ailleurs, d'autres acteurs comme la DRDFE ou le COFOR interagissent de manière coordonnée et complémentaire pour contribuer à l'accès à la santé des femmes sans-abri. Des mesures de prévention et de sensibilisation sont aussi nécessaires et utilisées par les pouvoirs publics. »